

## **Pour le respect du débat démocratique**

Dans quelques mois, nous serons appelés à choisir celles et ceux qui conduiront notre Commune pour les six prochaines années.

Ce rendez-vous démocratique est essentiel : il engage notre cadre de vie, notre environnement, nos finances locales, notre quotidien.

La période de réserve électorale : un cadre strict

Depuis le 1er septembre 2025, nous sommes officiellement entrés en période préélectorale dite « période de réserve », qui encadre la communication institutionnelle des collectivités jusqu'aux scrutins des 15 & 22 mars 2026.

Durant cette période, cette communication est strictement encadrée par la loi : l'article L. 52-1 du Code électoral interdit toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité.

L'objectif de cette réglementation est triple :

- Garantir l'égalité de traitement entre les candidates et les candidats.
- Empêcher l'usage des ressources publiques à des fins électorales et partisans.
- Assurer la transparence, la neutralité et la confiance dans le scrutin.

Le débat public va naturellement s'intensifier face aux forces Mesniloises qui se lanceront dans la campagne des élections municipales.

Il est donc nécessaire de rappeler les règles et bonnes pratiques qui entourent cette période préélectorale et qui s'appliquent à tous, afin que la transparence et l'équité démocratique soient garanties.

Le mode et la manière de communiquer sont fondamentaux.

Que ce soit au travers des bulletins municipaux, sites internet, réseaux sociaux, ou événements publics officiels (inaugurations, cérémonies, vœux...) ou autres, il est interdit de :

- Valoriser les réalisations communales de manière promotionnelle,
- Modifier la fréquence des publications pour en accroître leur visibilité,
- Publier des messages pouvant paraître comme de la publicité électorale (vanter un élu, des projets...),
- Faire des discours électoralistes ou promouvoir des documents dans le même but.

Il est permis de :

- Diffuser des informations utiles et factuelles,
- Maintenir les supports de communication habituels sans modification, ni orientation « campagne électorale », ni en changer la périodicité.

- Publier des contenus neutres par le ton, vocabulaire, sans promesses ni valorisation d'actions ou d'élus.

La « période de réserve » doit être strictement observée. A défaut, cela peut entraîner un recours devant le juge électoral, voire des sanctions financières ou pénales. Au Mesnil, nous devons donc être vigilants sur toute communication municipale afin qu'elle reste strictement informative et non promotionnelle.  
Equilibre parfois ténu à conserver.

#### Notre rôle

À l'approche d'échéances importantes pour notre Commune, chacun mesure combien notre vie locale est faite de choix quotidiens qui nous concernent et nous impactent toutes et tous : mobilité, urbanisme, environnement, solidarité, vie associative et par conséquent la gestion financière communale. Ces sujets ne sont pas abstraits : ils conditionnent notre qualité de vie et l'avenir de notre territoire.

En tant qu'élus d'opposition, nous ne décidons pas mais nous observons, nous analysons et demandons des explications. Nous relayons vos préoccupations et vous informons factuellement sur les décisions et les projets en cours. Notre rôle est d'ouvrir le débat et de défendre votre droit à être informés et consultés, de vous représenter autrement, de porter une voix différente, vigilante et constructive.

Nous avons choisi d'être les garants d'un débat public transparent, informé et ouvert. Dans les mois qui viennent, nous continuerons à recueillir vos avis et à vous écouter parce qu'une Commune ne peut pas avancer sans ses habitants.

La vie démocratique locale ne doit pas se réduire à un rendez-vous électoral tous les 6 ans : elle doit vivre chaque jour, dans les conseils municipaux, dans les quartiers, dans les associations, dans nos échanges avec vous.

En résumé deux maîtres mots doivent guider cette période préélectorale :

- RESPECT : pas de propos diffamatoires, ni haineux ni mensongers.
- NEUTRALITE : servir l'intérêt général de manière impartiale.

Au Mesnil tous ensemble, nous pouvons assurer une campagne digne, équitable et respectueuse, à la hauteur de notre engagement pour la démocratie locale qui nous est chère.

A très bientôt,

Vos élus d'opposition

Cédric Chauvierre, Véronique Dez, Hermenegildo Mendes Marques, Hélène Batt-Fraysse, Jean-Marc Bruisson, Sylvie Legrand